RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3M RÉNOVATION

Société à responsabilité limitée au capital de 900 euros
Siège social : 25 rue Michelet
42000 SAINT-ÉTIENNE
RCS SAINT-ÉTIENNE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 7 AVRIL 2025

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Maxime BRAY, demeurant [redacted]
- Monsieur David GUILLOT, demeurant [redacted]
- Monsieur Nicolas GUILLOT, demeurant [redacted]

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 3M RENOVATION au capital de 900 euros, dont le siège social est 25 rue Michelet, 42000 SAINT-ÉTIENNE, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 7 avril 2025,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Maxime Pierre-Jean BRAY,**
  Né le [redacted] (42),
  De na[redacted]
  Demeurant [redacted]

- **Monsieur David Albert, Maurice GUILLOT,**
  Né le [redacted] à [redacted] (42),
  De nationalité [redacted]
  Demeurant [redacted]

- **Monsieur Nicolas GUILLOT,**
  Né le [redacted] à [redacted] (42),
  De nationalité [redacted]
  Demeurant [redacted]

Les gérants disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

NG
DG
NB

Les gérants acceptent les fonctions de gérants qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de leurs fonctions, les gérants pourront avoir droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à SAINT-ÉTIENNE
Le 7 avril 2025

Maxime BRAY

David GUILLOT

